

DIRE

L'an deux mille vingt-trois

Par devant nous, Greffier du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de LYON, a comparu Maître **Jean-Paul SANTA-CRUZ**, Avocat au Barreau de LYON, membre de la SCP JURI-EUROP, demeurant 54 cours Lafayette à 69003 LYON.

Lequel a déclaré compléter le cahier des conditions de la vente enregistrée sous le numéro 22/00035 par les renseignements suivants :

Aux termes d'une ordonnance du 23 janvier 2023, le Président du Tribunal Judiciaire de LYON a autorisé la [REDACTED] à faire assigner à jour fixe la société [REDACTED] à l'audience du 23 février 2023 à 13h30 – Salle L afin qu'il soit statué sur sa demande de nullité des baux commerciaux dont se prévaut la société [REDACTED] sur les locaux qui font l'objet de la procédure de saisie immobilière, situés 35-37 avenue Gabriel Péri à 69190 SAINT FONTS.

Desquelles comparution et déclaration, Maître Jean-Paul SANTA-CRUZ a requis acte et signé avec nous, Greffier, après lecture.

Fait à LYON,
Le 26 janvier 2023